



0908113501

DATE DEPOT : 2009-09-23

NUMERO DE DEPOT : 81135

N° GESTION : 2004B09047

N° SIREN : 453465379

DENOMINATION : 118000

ADRESSE : 10 ave de la Grande Armee 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2009/08/14

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE :
CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE
CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE
NOMINATION DE PRESIDENT
NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET :

PA 14/08/09 (CQ+CM+OW+OC)

RB 14/08/09

14/08/09 (06)

AG 14/08/09

telegate 118000
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 942 200 euro
Siège social : 10 avenue de la Grande Armée
75017 PARIS

453 465 379 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

I
23 SEP. 2009 R

N° DE DÉPÔT 81135

04B09047

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 AOUT 2009

L'an deux mille neuf,
le quatorze août, à Paris,

La société telegate AG, Aktiengesellschaft, société de droit allemand, au capital de 21 234 545 euros, ayant son siège social Fraunhoferstrasse 12a, 82152 Planegg Ortsteil Martinsried, Landkreis Muenchen enregistrée sous le numéro HRB 114518

Représentée par Messieurs Ralf GRUSSHABER et Johann DIETSCH, propriétaire de la totalité des 3 942 200 parts de 1 euros composant le capital social de la Société telegate 118000 SARL,

Déclare que l'ensemble des documents et renseignements nécessaires à sa bonne information avant de statuer sur les décisions qui vont suivre lui ont été adressés ou tenus à sa disposition au siège social de la Société.

Ordre du jour :

- transformation de la Société
- changement de dénomination de la Société
- adoption des statuts de la Société dans sa nouvelle forme
- nomination du Président de la Société
- confirmation des mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant,
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités

Enregistré à : SIE DE PARIS 17EME LES BATIGNOLLES

Le 14/08/2009 Bordereau n°2009/768 Case n°11

Enregistrement : 125 € Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent

Mathieu ANGLADE
Agent des Impôts

PREMIERE DECISION :

L'associé unique,

- après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur la transformation de la Société en société par actions simplifiée et le changement de dénomination sociale en « 118000 », du rapport du commissaire aux comptes effectué en vue de la transformation, ainsi que du projet de nouveaux statuts de la Société sous la forme de société par actions simplifiée sous une nouvelle dénomination sociale,
- après avoir constaté que la Société remplit les conditions légales relatives à la transformation d'une société à responsabilité limitée en société d'une autre forme ainsi que les conditions légales requises pour toute société par actions simplifiée,

décide, sous réserve de l'adoption des nouveaux statuts, objet de la troisième décision des présentes, de transformer la Société en société par actions simplifiée.

Cette transformation prendra effet à compter de ce jour par l'adoption des nouveaux statuts et n'entraînera pas la création d'un être moral nouveau. La durée de la Société, son siège, son objet et son capital ne sont pas modifiés.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés par actions simplifiées. L'associé unique statuera sur un rapport unique établi d'un commun accord par les anciens et nouveaux dirigeants sociaux et sur le quitus à accorder aux gérants de la Société sous son ancienne forme. Les bénéfices ou pertes dudit exercice seront affectés et répartis suivants les dispositions des statuts de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter du 15 août 2009 :

« 118000 »

TROISIEME DECISION :

L'associé unique, en conséquence des décisions qui précèdent, approuve le projet de nouveaux statuts qui constituent dorénavant les statuts de la Société nouvellement transformée en société par actions simplifiée.

L'associé unique, prenant acte de l'adoption des nouveaux statuts de la société sous la forme de société par actions simplifiée, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Cette transformation met fin aux fonctions des gérants de la Société.

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique décide de se nommer en qualité de Président de la Société nouvellement transformée, à compter de la présente décision et ce sans limitation de durée.

Telegate AG exercera ses pouvoirs conformément aux statuts de la Société.

L'associé unique a déclaré accepter les fonctions de Président de la Société qui lui sont ainsi confiées et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

CINQUIEME DECISION :

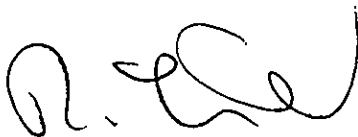
L'associé unique confirme que les fonctions de ERNST & YOUNG, 11 Allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, commissaire aux comptes titulaire, et de la Société Auditex, 11 Allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, commissaire aux comptes suppléants se poursuivent jusqu'au terme de leur mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

SIXIEME DECISION :

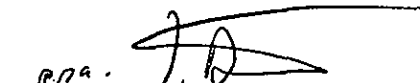
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reporté sur le registre spécial des décisions de l'associé unique.

L'associé unique



Ralf Gruesshaber
CFO



Johann Dietsch
Head of Legal Affairs
& Regulations